

Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (« OCRCVM ») – Les opérations sur les titres d'émetteurs du marché hors cote américain - Projet de modifications de l'article 1 de la Règle 1300 des courtiers membres

L'Autorité des marchés financiers a publié le projet de modifications, déposé par l'OCRCVM, portant sur le Projet de modifications de l'article 1 de la Règle 1300 des courtiers membres visant les opérations sur les titres d'émetteurs du marché hors cote américain. L'objectif fondamental du projet de modifications est de décourager l'activité abusive et illégale sur le marché hors cote et d'empêcher le déplacement de cette activité de la Colombie-Britannique vers d'autres parties du Canada par suite de l'adoption de règles similaires par la British Columbia Securities Commission (BCSC).

(Les textes ont été publiés dans la section 7.3.1 du Bulletin de l'Autorité des marchés financiers du 2009-05-22, Vol. 6, n° 20).

Commentaires

Les personnes intéressées à soumettre des commentaires doivent en transmettre une copie, au plus tard le 21 juillet 2009, à :

M^e Anne-Marie Beaudoin
Secrétaire de l'Autorité
Autorité des marchés financiers
800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Télécopieur : 514.864.6381
Courrier électronique : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Information complémentaire

Pour de plus amples renseignements, on peut s'adresser à :

Normand Bergeron
Analyste
Direction de la supervision des OAR
Autorité des marchés financiers
Téléphone : 514.395.0337, poste 4321
Numéro sans frais : 1.877.525.0337, poste 4321
Télécopieur : 514.873.7455
Courrier électronique : normand.bergeron@lautorite.qc.ca